

Résolution 710

approuvant le plan directeur de la mobilité douce 2011-2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'adoption par le peuple de la loi sur la mobilité douce, du 15 mai 2011 ;
- le rapport de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat sur le projet de plan directeur de la mobilité douce 2011-2014 ;

approuve le plan directeur de la mobilité douce en demandant formellement qu'il soit complété, à l'action1, page 21, rubrique « Mesures nouvelles », fin du paragraphe 1, de la mention suivante :

« Les aménagements à réaliser en faveur de la mobilité douce seront conçus selon les principes prévus dans le cadre du tableau « Hiérarchie des axes routiers, fonctions principales et objectifs poursuivis », annexé au Plan directeur du réseau routier 2011-2014. »